



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/02/2023

L'an deux mil et le premier février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. MARCHADIER Rémy

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 17

Présents : 12

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 16

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

Mme CALENDRIER Chantal, Mme CHARLOT Solange, M. CLOPEAU-LAMONERIE Sébastien, Mme DA SILVA Séverine, M. MARCHADIER Rémy, Mme MARTINEZ Gloria, M. PAIN François, M. PIN Sébastien, M. PYEATT Christopher, M. REIX Jean-Paul, Mme SAVIGNY Nathalie, M. TAYDAS Yahya

## Procuration(s) :

Mme VACHON Séverine donne pouvoir à Mme SAVIGNY Nathalie, Mme POUGNAND Céline donne pouvoir à M. MARCHADIER Rémy, M. PRIGENT Loïc donne pouvoir à M. PYEATT Christopher, M. REVAULT Sébastien donne pouvoir à Mme CALENDRIER Chantal

## Etai(ent) absent(s) :

M. LOISEAU Frédéric

## Etai(ent) excusé(s) :

Mme POUGNAND Céline, M. PRIGENT Loïc, M. REVAULT Sébastien, Mme VACHON Séverine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CLOPEAU-LAMONERIE Sébastien

Date de convocation  
26/01/2023

Date d'affichage  
26/01/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

## OBJET

### AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES SUR LA COMMUNE DE ROCHES-PREMARIE-ANDILLE

M. le Maire présente le projet des aménagements suivants destinés à créer des continuités piétonnes et cyclables sur 3 secteurs de la Commune :

- Route de Poitiers RD 741
- Chemin des Dames entre le lotissement du Clos des Dames et le groupe scolaire et la bibliothèque
- Route d'Andillé entre 3 lotissements et le centre bourg

M. le Maire soumet alors au vote l'approbation de cette opération avec le plan de financement suivant :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
Etat DSIL	30%	78 350.68€
Etat DETR	30%	78 350.68€
Sorégies	0.5%	1 266.91€
Fonds propre	39.5%	103 200.67€
	100%	261 168.95€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,  
- d'approuver le projet d'aménagement des continuités piétonnes et cyclables et de valider le plan de financement tels que présentés  
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR et du DSIL et à signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ROCHES-PREMARIE-ANDILLE

Le Maire,

AR Prefecture

086-218602092-20230201-20230201-DE  
Reçu le 03/02/2023

Mairie de Roches-Prémarie-Andillé  
21 Route de Poitiers  
86340 ROCHES-PREMARIE-ANDILLE

